

de Surrey si les dispositions de ce bill s'appliqueraient également aux documents émanant des sociétés de la Couronne, telles que Radio-Canada, le National-Canadien et d'autres organismes peut-être moins importants, comme l'Office national de l'énergie. Le député a laissé entendre par un hochement de tête qu'il en serait ainsi. Je ne suis pas persuadé que les dispositions de ce bill s'appliquent à toutes les situations que j'ai envisagées. Néanmoins, cela ne m'empêche pas d'appuyer cette mesure en principe.

Pendant la période qui a précédé ce triste verdict de juin dernier, le premier ministre (M. Trudeau) a fait une déclaration qui, je crois, a plu à beaucoup de Canadiens. Il a déclaré, à mon avis avec beaucoup d'effet, que les citoyens canadiens devraient participer davantage aux travaux de ceux qui administrent les affaires du pays. Selon moi, une mesure comme celle à l'étude devrait amener précisément ce genre de collaboration.

Sans une mesure de ce genre, le peuple canadien semble être porté à se méfier de plus en plus de l'activité des gouvernements au Canada. Ils croient que le gouvernement est dirigé par les gros hommes d'affaires et ceux qui ont accès à certains ministres. Ils commencent à croire que le gouvernement s'occupe davantage des intérêts de l'élite au Canada que de ceux de l'ensemble du peuple canadien. Évidemment, ce n'est pas tout à fait juste. Le gouvernement et le Parlement sont entièrement capables d'adopter des mesures altruistes qui avantageront les citoyens canadiens mais, chaque fois que l'on cache quelque chose au contribuable, ce dernier ne se dit pas qu'on le fait pour protéger quelqu'un qui possède un intérêt qu'il ne veut pas dévoiler à ses concurrents. Ce n'est pas la noble hypothèse que fait le citoyen moyen. Il se dit plutôt qu'on lui cache certaines choses pour des mauvaises raisons ou par malveillance.

Le député a signalé une chose en proposant le projet de loi et je regrette qu'il ne puisse s'assurer l'appui du porte-parole du côté ministériel. L'honorable député de Surrey s'est dit d'avis que nous devrions avoir des mesures législatives comme celle-ci au Canada. Il a également signalé que si le bill, en raison de sa teneur actuelle, ne répond pas au but envisagé et exige des remaniements ou modifications, nous devrions trouver un moyen d'y remédier, aussitôt que possible, au lieu de nous borner à attendre. Pendant combien de temps sommes-nous censés attendre: cinq, dix, vingt ou cent ans? Le bill fait effectivement mention des pouvoirs et de l'autorité de l'administration ou du ministère. Il y a

belle lurette qu'ils existent et ils existeront encore longtemps. Pourquoi nous faudrait-il l'attendre? Si le principe de la chose est excellent à nos yeux, comme je le crois, mettons-nous à l'étude du bill et apportons-y les modifications voulues.

Dès le début de la législature actuelle, et avec toutes les formalités voulues, nous avons mis un comité de la Chambre en branle, du moins nous l'espérons, comme s'il s'agissait de la question la plus importante et la plus digne de notre attention au cours de cette nouvelle législature. Le comité a été constitué; il pourrait examiner une mesure comme celle que propose le député de Surrey, en modifier la teneur, s'il y a lieu, et la renforcer. Si nous voulons que les citoyens moyens participent davantage à la gestion du pays, il me semble qu'une mesure de cette envergure est recevable. Je vous remercie beaucoup.

M. Colin D. Gibson (Hamilton-Wentworth):

Monsieur l'Orateur, en me levant pour discuter du bill soumis à la Chambre, je crois de mon devoir de dire que cette proposition de loi contient une certaine philosophie qui, poussée à l'extrême, serait un parfait exemple de la liberté des renseignements. Dans sa sagesse, le premier ministre a envoyé un groupe d'étude à travers le Canada pour étudier la possibilité de mieux informer le public en lui communiquant des renseignements par les voies souhaitables. Ce groupe a été prié de suggérer des changements à nos méthodes démodées afin de faciliter l'accès du public aux renseignements. Les personnes qui le désireront devront simplement s'adresser aux agents d'information des divers ministères. C'est certainement la façon de procéder la meilleure et la plus sage.

L'argument en faveur du libre accès aux documents gouvernementaux semble reposer sur l'idée qu'un secret trop marqué, de la part du gouvernement, conduit à la méfiance et à la crainte et est incompatible avec la démocratie. On a fait ressortir que l'accès aux renseignements administratifs est nécessaire au développement et au maintien de la démocratie. Le système suédois a été signalé comme idéal. Ce système convient à une forme de gouvernement centralisé en Europe, dans de petits pays, où les distances sont courtes.

A mon sens, la Cour de l'Échiquier aurait beaucoup de difficulté à tenir audience dans tout le pays pour entendre toutes les requêtes. L'autre option, c'est-à-dire un gouvernement tendant la main au peuple, et offrant des